

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de Fr. 335'000.- pour l'installation d'une station électrique MT-BT à Bellevue

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

L'implantation de diverses unités collectives d'accueil sur le site de l'ancien hôpital de Bellevue (Fondation SAPHIR pour deux établissements médico-sociaux ; Fondation Entre-Lacs pour l'accueil d'enfants handicapés) nécessite la création d'une nouvelle station électrique MT-BT.

Bien que le projet d'implantation soit connu depuis plusieurs années, la majorité des demandes de raccordement ont tardé à être formulées, retardant la conception et le dimensionnement de l'installation électrique. L'emplacement définitif de la station, déterminant pour estimer les coûts, n'a pu finalement être défini qu'à fin octobre 2013.

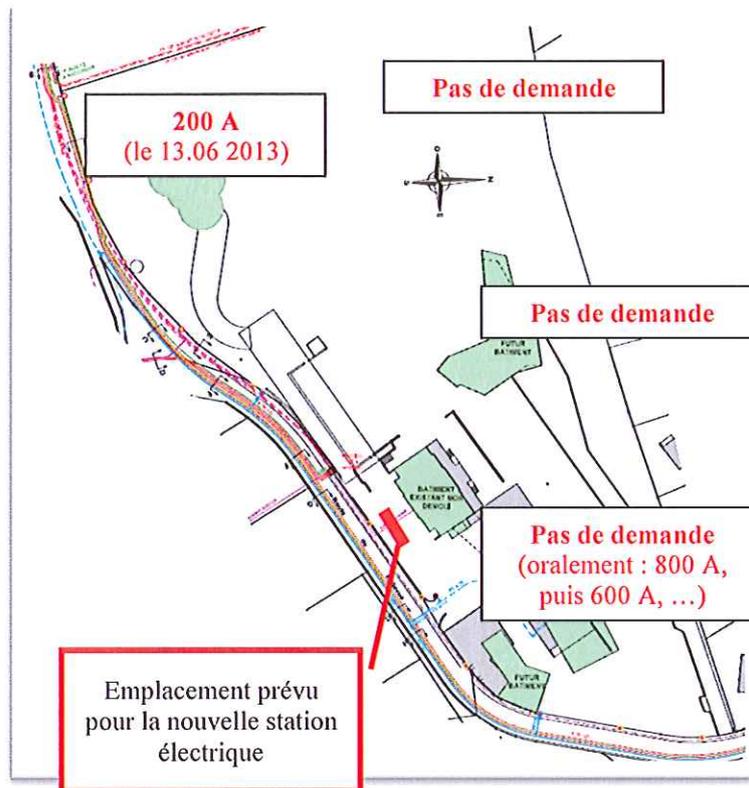
Aujourd'hui, la Municipalité et son administration se doivent d'offrir une solution optimale rapidement pour la construction et le fonctionnement de structures d'accueil indispensables. Elles ont pour vocation l'augmentation de la capacité d'accueil des EMS, alors que le vieillissement de la population provoque un accroissement des besoins de prise en charge, tant pour des personnes ayant perdu leur autonomie que pour celles atteintes de dégénérescence sénile.

Elle sollicite donc l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 335'000.- pour l'implantation de la station électrique Bellevue.

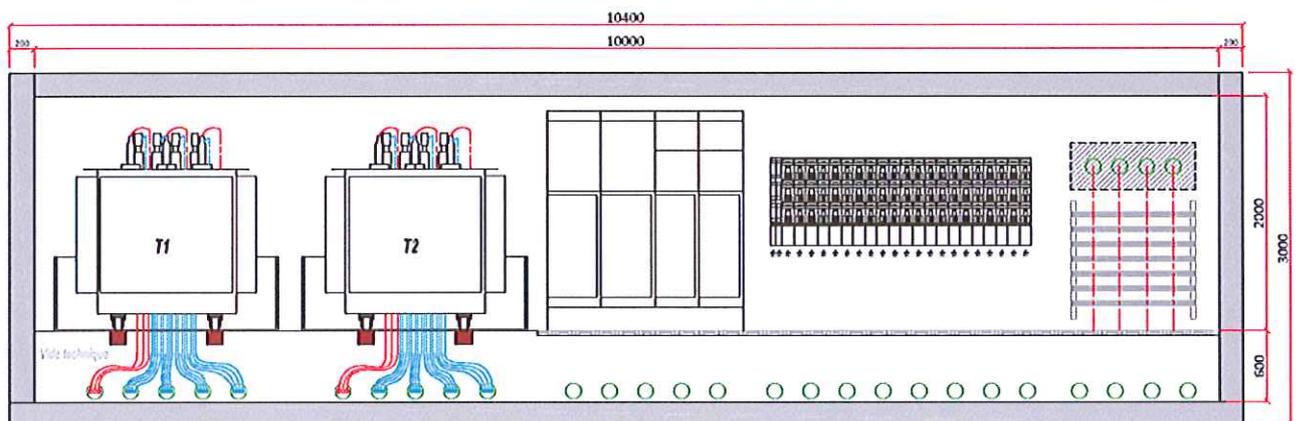
Descriptif du projet

Dans le courant de l'été 2013 une coordination a été mise en place entre les différents projets. Dans un premier temps, le SEY a proposé de placer une cabine MT-BT le long de la route de Bellevue. La configuration des lieux a orienté les réflexions vers une autre solution : encastrier la station dans le talus à l'entrée du parking. Cette solution présente l'avantage d'intégrer la station au site tout en garantissant des distances supérieures aux limites ORNI.

La station Bellevue permettra de placer au maximum 2 transformateurs de 1'000 kVA chacun, couvrant ainsi les besoins des 4 unités d'accueil planifiées.



Besoins en alimentation électrique annoncés officiellement au 19 novembre 2013



Disposition de la station

Cette station permettra aussi d'alimenter les chantiers. Il n'y a en effet pas la puissance nécessaire dans un rayon de 500 m. La station RESERVOIR DE BEAUREGARD n'est équipée que d'un transformateur de 400 kVA, insuffisant pour alimenter les divers chantiers en sus des bâtiments du quartier.

Les câbles MT alimentant cette station sont dérivés de la liaison entre les stations RESERVOIR DE BEAUREGARD et BEAUREGARD. Les câbles seront tirés dans des tubes existants sur 150 m environ.

Le raccordement au réseau fibre optique est organisé dans le même temps.

Calendrier

La réalisation du projet s'articule comme suit :

- le local technique est mis à l'enquête à fin novembre 2013. La réalisation pourrait commencer en février, pour autant que le Conseil communal ait approuvé le projet dans sa séance de février 2014 ;
- parallèlement et dès la fin de la mise à l'enquête, la demande d'approbation est soumise à l'Inspectorat fédéral ;
- la station pourrait être mise en service fin mai - début juin 2014.

Partie financière

Evaluation des coûts

Les coûts de réalisation sont estimés comme suit :

- | | |
|--|---------------|
| • génie civil pour la réalisation du local technique | Fr. 160'000.- |
| • équipement électrique et MO | Fr. 120'000.- |
| • fourniture et pose des câbles MT | Fr. 50'000.- |
| • intérêts intercalaires | Fr. 5'000.- |
| • total | Fr. 335'000.- |

Les recettes générées par cet investissement sont les taxes de raccordement à Fr.195.-/a. Elles peuvent être estimées à Fr. 200'000.-.

Amortissement

La dépense pour le réseau de Fr. 335'000.- sera amortie par prélèvement au fonds de renouvellement 928.1801.2.

Charges annuelles

Le tableau des charges annuelles se présente comme suit :

Station électrique Bellevue	
Coût total	Fr. 335'000.-
Amortissement	Par prélèvement au fonds de renouvellement 928.1801.2
Charges d'exploitation	Fr. - (amortissement annuel)
	Fr. - (frais d'intérêt du capital investi)
	Fr. 6'700.- (frais d'entretien)
	Total Fr. 6700.-

Remarques concernant le plan des investissements

Cette station n'est pas inscrite au plan des investissements. La planification de ces objets est difficile à prévoir au-delà de quelques mois. De nombreux projets sont à venir qui nécessiteront peut-être une nouvelle station, peut-être un simple renforcement d'une station existante (projet Gare-Lac, déplacement station CFF, Coteau Est, projet Aux Parties, route de contournement, collège de l'Arsenal, etc.). Certaines nouvelles stations ont pu être intégrées dans les crédits MT (p. ex. station TUILERIES et CHAMPS LOVATS 2).

La Municipalité réfléchit à une alternative qui permettrait au service des énergies d'obtenir une meilleure réactivité décisionnelle pour la construction de nouvelles stations, sans que celles-ci soient identifiées précisément sur le territoire.

Boussole 21

Ce type d'infrastructures n'est pas soumise à l'évaluation sous l'angle du développement durable.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1: La Municipalité est autorisée à entreprendre l'installation d'une station électrique MT-BT à Bellevue ;
- Article 2: Un crédit d'investissement de Fr. 335'000.- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 4028 «Station MT-BT Bellevue» et amortie par le Fonds de renouvellement 928.1801.2.

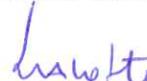
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. von Siebenthal

La Secrétaire



S. Lacoste

Déléguée de la Municipalité : Mme Gloria Capt, municipale du dicastère des énergies